

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 mai 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 137 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOUK - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danièle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAIZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Jean-Louis BONAN représenté par Michel AMBROSINO - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Eric DIARD représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Pascal GILLET - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Jacqueline MAURIC représentée par Henri RUGGERI - Patrick Mennucci représenté par François-Noël BERNARDI - Gilles PAGLIUCA représenté par Christian MAYADOUX - Pierre PENE représenté par Jean MONTAGNAC - Gerard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Guy PONTOUS représenté par Jean BRUNEL - Gérard SBAGIA représenté par Robert HABRANT - Jocelyn ZEITOUN représenté par Eugène CASELLI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent LAVIE - Christine ORTIZ - Daniel SIMONPIERI - Maxime TOMMASINI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

POR 001-1347/09/CC

**■ Ports de Plaisance - Création de commissions thématiques - Désignation de représentants
DIPOR 09/3113/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le territoire communautaire est tourné vers la mer, ses traditions sont maritimes et sa culture est méditerranéenne.

Les échanges culturels, sociaux et économiques qu'apporte notre façade maritime font partie de notre instance et de notre identité et sont autant d'atouts pour le développement de notre territoire.

Afin de mieux associer les usagers des plans d'eau, les professionnels du nautisme et les clubs nautiques dans le quotidien et le devenir des 24 ports du littoral communautaire, il est proposé de créer quatre commissions dont les axes de travail et de réflexion sont :

- 1) Une commission travaux qui permettrait, sous contrôle de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, d'harmoniser le programme de mise aux normes des ports (environnement, sécurité) ainsi que le programme de travaux annuels. Cette commission aura un lien direct avec la politique tarifaire, puisque, dans les nouveaux contrats, la tarification se fera à la surface réellement occupée par les clubs, mais aussi dans un souci de rééquilibrage et d'égalité de traitement des usagers ce qui est obligatoire de par la loi.
- 2) Une commission consultative d'attribution qui donnera un avis sur l'attribution des places, sous contrôle de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, et dont la composition, tenant compte du nouveau cadre contractuel, reflètera à la fois la volonté de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de conserver à la plaisance marseillaise son caractère populaire et traditionnel et d'associer à la gestion des emplacements, outre les représentants des usagers, des professionnels, des délégués des services de l'Etat, des clubs et les associations nautiques qui contribuent à l'animation et au développement des ports.
- 3) Une commission gestion et police du plan d'eau ; le cadre applicable à la signature du contrat est le règlement de police des ports résultant des arrêtés municipaux qui ont été pris par les maires des différentes communes dont la gestion des ports a été transférée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Cependant il convient d'ores et déjà d'envisager pour travailler à l'élaboration concertée d'un nouveau cadre, la création d'une commission spécialisée.

- 4) Une commission animation et événementiel : dont le but sera de mieux associer les différents acteurs (clubs, usagers, intentionnels) et coordonner la mise en œuvre logistique des nombreuses manifestations se déroulant dans les ports de plaisance comme le salon nautique de La Ciotat, l'accueil de navires prestigieux et la participation à des événements de renommée locale comme internationale.

La composition de chacune de ces commissions est fixée à seize membres :

- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- Le Vice-Président délégué aux Ports
- sept conseillers communautaires,
- sept membres issus des Conseils Portuaires (1 membre par Conseil Portuaire)

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code des Ports Maritimes;
- L'Arrêté Préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération POR 7/998/CC du Conseil de Communauté du 22 décembre 2005 approuvant la mise en place d'une Charte de progrès avec les différents auteurs de la gestion portuaire ;
- La délibération POR 001-276/08/CC du Conseil de Communauté du 8 février 2008 approuvant la Charte de progrès ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt d'approuver la création des quatre commissions thématiques ;
- La nécessité de procéder à la désignation de leurs représentants.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la création des quatre commissions suivantes :

une Commission travaux,
une Commission consultative d'attribution,
une Commission gestion et police du plan d'eau,
une Commission animation et événementiel.

Article 2 :

La composition de chacune de ces Commissions est fixée à seize membres :

- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant,
- Le Vice-président délégué aux Ports
- Sept conseillers communautaires,
- Sept membres issus des Conseils Portuaires (1 membre par Conseil Portuaire)

Article 3 :

Sont désignés au sein de la Commission travaux, les sept conseillers communautaires et les sept membres issus des Conseils Portuaires suivants :

Conseillers communautaires

- France GAMERRE
- Jean-Marc CORTEGGIANI
- Gérard SBRAGIA
- Robert MALATESTA
- André VARESE
- Sylvia BONIFAY
- Guy PONTOUS

Membres issus des Conseils Portuaires

- Jean MORICELLY
- Arlette SCHERHAG
- Jean-Pierre DIRIG
- Guy DYON
- Janvier FERRIGNO
- Gérard COLLET
- Charles CIEUSSA

Sont désignés au sein de la Commission consultative d'attribution, les sept conseillers communautaires et les sept membres issus des Conseils Portuaires suivants :

Conseillers communautaires

- Claude DAUMERGUE
- Maxime TOMMASINI
- René CANEZI
- Michel ILLAC
- Christian AMARITY
- Samia GHALI
- Patrick MENUCCI

Membres issus des Conseils Portuaires

- Léo VILLANI
- Roger COTI
- Jean-Pierre RAVEU
- Christian GOVAERE
- Jacques MARION
- Christophe BERENGUIER
- Marielle GOBBI

Sont désignés au sein de la commission paritaire gestion et police du plan d'eau les sept conseillers communautaires et les sept membres issus des Conseils Portuaires suivants :

Conseillers communautaires :

- France GAMERRE
- Marie-Thérèse CARDONA
- Claude TORNOR
- Marie-Madeleine PANCHETTI
- Benoît PAYAN
- Marie-Thérèse MINASSIAN
- Marie-Françoise PALLOIX-NICOLAJ

Membres issus des Conseils Portuaires

- Patrick CHAPEROT
- Bernard BEAUDELOT
- Daniel MANDINEAU
- Marcel DE JUNNEMAN
- Bernard LUBIN
- René COUTIN
- Marielle GOBBI

Sont désignés au sein de la commission paritaire animation et événementiel les sept conseillers communautaires et les sept membres issus des Conseils Portuaires suivants :

Conseillers communautaires :

- Gilles PAGLIUCA
- Gérard PEPE
- Bernard GIRAUD
- Christophe LOPEZ
- Pierre SEMERIVA
- Jean-François DENIS
- Roger MERONI

Membres issus des Conseils Portuaires

- Jean MORICELLY
- Jean BLANQUAERT
- Charles GAGNIEUR
- Jean-Claude CHABERT
- Max TURINA
- Pierre FANCELLI
- Thierry BUONOMO

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à prendre tous les actes utiles à la bonne exécution cette délibération.

Pour Visa et Présentation
Le Vice-Président Délégué et
Le Président de la Commission
Ports de Plaisance-Ports de Commerce-Aéroport

Claude PICCIRILLO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI